



Arrêté dressant la liste des candidats admis à la certification complémentaire dans le secteur disciplinaire Français langue seconde

---

Le recteur de l'académie de Dijon

**VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le code de l'Éducation – partie réglementaire – livre IX, titre 1<sup>er</sup>, chapitre IV : dispositions propres aux personnels des établissements d'enseignement privés ;

**VU** le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

**VU** le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

**VU** le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particuliers des professeurs d'éducation physique et sportive ;

**VU** le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

**VU** le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par les arrêtés des 9 mars 2004, 27 septembre 2005 et 30 novembre 2009 ;

**VU** l'arrêté rectoral du 29 septembre 2023 portant ouverture de l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans l'académie de Dijon, au titre de l'année 2024.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « Français langue seconde » est délivrée aux candidats ayant subi l'examen dans l'académie de Dijon au titre de la session 2024 dont les noms suivent :

Madame BRUNET Audrey

Enseignante 2<sup>nd</sup> degré

Madame DOR Isabelle

Enseignante 1<sup>er</sup> degré

Madame GERIN Isabelle

Enseignante 2<sup>nd</sup> degré

Madame GUILLAUME Dominique

Enseignante 2<sup>nd</sup> degré

Madame LOTH Virginie

Enseignante 2<sup>nd</sup> degré

Madame MATIGNON Sandrine  
Madame MONNOT Adeline  
Madame RICHARD Stéphanie  
Mme ZOUGHINI-CHARDAYRE Betty

Enseignante 1<sup>er</sup> degré  
Enseignante 2<sup>nd</sup> degré  
Enseignante 1<sup>er</sup> degré  
Enseignante 2<sup>nd</sup> degré

**ARTICLE 2** : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 13 juin 2024

Pour le recteur et par délégation  
La secrétaire générale d'académie

Caroline VAYROU

